

AFR/RC23/R7 : 1975

Le Comité régional,

Ayant examiné de façon approfondie le projet de programme et de budget pour 1975 ;

Notant avec intérêt que, conformément à la résolution WHA25.23 de l'Assemblée mondiale de la Santé, un nouveau mode de présentation sous forme de Budget Programme a été adopté pour ce document ;

Estimant que les prévisions budgétaires, telles qu'elles sont présentées, sont le reflet exact des objectifs sanitaires prioritaires qui ont été fixés dans le cadre du cinquième Programme général de Travail pour la période 1973-1977 et tiennent compte des progrès accomplis,

1. APPROUVE le projet de programme et de budget pour 1975 ;
2. SOUHAITE que les projets devant être financés au titre du Programme des Nations Unies pour le Développement prennent une part plus importante dans l'exercice de programmation par pays ;
3. DEMANDE que les projets inter-pays, financés tant au titre du budget ordinaire que du Programme des Nations Unies pour le Développement, soient entièrement exécutés ;
4. NOTE que les différences entre les propositions de crédits pour 1974 et leurs révisions sont essentiellement basées sur les requêtes des gouvernements¹ ;
5. APPROUVE les essais de projections pour 1976 ;
6. FELICITE le Directeur régional et ses collaborateurs pour la clarté et la précision qui caractérisent la présentation du Budget Programme pour 1975 ;
7. RECOMMANDE au Directeur général de l'incorporer au projet annuel de programme et de budget de l'Organisation mondiale de la Santé.

Septembre 1973, **23**, 12

¹ Document AFR/RC23/2 Add.1